

Province de Québec
Municipalité de Saint-Elzéar
Le 6 février 2023

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Elzéar, tenue le 6 février 2023 à 19 h 30 où les conseillers sont présents sous la présidence du maire Carl Marcoux où les conseillers Sylvie Lehoux, Shirley McInnes, Hugo Berthiaume, Alain Gilbert, Johanne Nadeau et Stéphane Lehoux sont présents et forment corps entier du conseil.

Mathieu Genest, Greffier-trésorier et Directeur général est également présent.

Ouverture de l'assemblée

Le maire procède à l'ouverture de l'assemblée et demande un moment de réflexion.

19-02-23 *Adoption de l'ordre du jour*

Il est proposé par Johanne Nadeau et unanimement résolu

Que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé

- 1- Ouverture de l'assemblée
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Adoption du procès-verbal
- 4- Rapport du maire
- 5- Période des questions
- 6- Correspondance
- 7- Chèques et comptes
- 8- Dépôt d'un rapport sur la gestion contractuelle
- 9- Procès-verbal de correction du 19 janvier 2023
- 10- Second projet de Règlement no 2023-291 modifiant le Règlement de zonage afin d'agrandir la zone Ra-18 à même une partie de la zone Ra-16
- 11- Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local
- 12- Programme d'aide à la voirie locale – Attestation de fin des travaux - Haut St-Thomas #FAZ42468
- 13- Programme d'aide à la voirie locale – Attestation de fin des travaux - Bas St-Thomas #VJQ42894
- 14- Programme d'aide à la voirie locale – Attestation de fin des travaux – route Lehoux #ZXX96874
- 15- Demande de prix pour la location de camions et de pelles, achat de gravier, de sable, balayage des rues, niveleuse, et lignage des rues
- 16- Appel d'offres pour le scellement de fissure, rapiéçage d'asphalte et de pose d'abat poussière
- 17- Contrat de construction - Mont Cosmos
- 18- Varia
- 19- Levée de l'assemblée

20-02-23 *Adoption du procès-verbal*

Il est proposé par Hugo Berthiaume et unanimement résolu

Que le procès-verbal du 16 janvier 2023 soit adopté tel que rédigé.

Rapport du maire

Le maire fait un rapport des divers dossiers traités à la MRC de La Nouvelle-Beauce.

Correspondance

- Demande de salle – C.P.A. Sainte-Marie

21-02-23 Chèques et comptes

Il est proposé par Johanne Nadeau et unanimement résolu

Que les déboursés au montant de 499 581,97 \$ et les comptes au montant de 315 631,27 \$ soient approuvés.

Dépôt d'un rapport sur la gestion contractuelle

Un rapport concernant l'application du règlement 2018-241 sur la gestion contractuelle est déposé par M. Mathieu Genest, directeur général, le tout conformément à l'article 938.1.2 du Code Municipal du Québec

Procès-verbal de correction du 19 janvier 2023

Conformément à l'article 202.1 du Code Municipal, le directeur général et secrétaire-trésorier dépose le procès-verbal de correction effectué le 19 janvier 2023.

22-02-23 Second projet de Règlement no 2023-291 modifiant le Règlement de zonage afin d'agrandir la zone Ra-18 à même une partie de la zone Ra-16

CONSIDÉRANT que le règlement de zonage numéro 2007-115 est entré en vigueur le 19 juin 2007 et que le Conseil peut le modifier suivant les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT que la municipalité s'est aperçu qu'une partie des lots situés le long de la rue de la coulée était localisée entre deux zones empêchant alors la construction de résidence unifamiliale de type jumelée dans ce secteur;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la municipalité d'apporter une correction à son plan de zonage afin de permettre la construction de jumelés sur ces lots;

CONSIDÉRANT qu'aux fins de la conformité avec le plan d'urbanisme, la municipalité entreprend parallèlement à l'adoption de ce règlement, une modification de son plan d'urbanisme et en particulier de la carte des « grandes affectations du sol – secteur urbain » comme étant la carte PU-2 du plan d'urbanisme 2007-114;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du 09 janvier 2023;

En conséquence, il est proposé Shirley McInnes et unanimement résolu

Que le Second projet de règlement numéro 2023-291 modifiant le règlement de zonage 2007-115 afin d'agrandir la zone Ra-18 à même une partie de la zone Ra-16 soit et est adopté.

23-02-23 *Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local*

ATTENDU que le ministère des Transports a versé une compensation de 168 597 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2022;

ATTENDU que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 & 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

En conséquence, il est dûment proposé par Hugo Berthiaume et résolu à l'unanimité

Que la Municipalité de Saint-Elzéar informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

24-02-23 *Programme d'aide à la voirie locale – Attestation de fin des travaux - Haut St-Thomas #FAZ42468*

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Elzéar a pris connaissance et s'engage à respecter les modalités d'application des volets Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

ATTENDU que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU que les travaux ont été réalisés du 18 février 2022 au 29 novembre 2022;

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Elzéar transmet au Ministère les pièces justificatives suivantes:

- le formulaire de reddition de comptes disponible sur le site Web du Ministère;
- les factures, les décomptes progressifs et tout autre document attestant les sommes dépensées (coûts directs et frais incidents);
- la présente résolution municipale approuvée par le conseil attestant la fin des travaux;
- un avis de conformité, un certificat de réception provisoire ou définitive des travaux émis par un ingénieur, sauf pour des travaux de scellement de fissures, de rapiéçage mécanisé et de rechargement granulaire.

En conséquence, il est dûment proposé par Alain Gilbert et résolu à l'unanimité

Que le conseil autorise la présentation de la reddition de comptes des travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

25-02-23 *Programme d'aide à la voirie locale – Attestation de fin des travaux - Bas St-Thomas #VJQ42894*

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Elzéar a pris connaissance et s'engage à respecter les modalités d'application des volets Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

ATTENDU que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU que les travaux ont été réalisés du 18 février 2022 au 29 novembre 2022;

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Elzéar transmet au Ministère les pièces justificatives suivantes:

- le formulaire de reddition de comptes disponible sur le site Web du Ministère;
- les factures, les décomptes progressifs et tout autre document attestant les sommes dépensées (coûts directs et frais incidents);
- la présente résolution municipale approuvée par le conseil attestant la fin des travaux;
- un avis de conformité, un certificat de réception provisoire ou définitive des travaux émis par un ingénieur, sauf pour des travaux de scellement de fissures, de rapiéçage mécanisé et de rechargement granulaire.

En conséquence, il est dûment proposé par Alain Gilbert et résolu à l'unanimité

Que le conseil autorise la présentation de la reddition de comptes des travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

26-02-23 *Programme d'aide à la voirie locale – Attestation de fin des travaux – route Lehoux #ZXX96874*

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Elzéar a pris connaissance et s'engage à respecter les modalités d'application des volets Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

ATTENDU que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU que les travaux ont été réalisés du 18 février 2022 au 29 novembre 2022;

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Elzéar transmet au Ministère les pièces justificatives suivantes:

- le formulaire de reddition de comptes disponible sur le site Web du Ministère;
- les factures, les décomptes progressifs et tout autre document attestant les sommes dépensées (coûts directs et frais incidents);
- la présente résolution municipale approuvée par le conseil attestant la fin des travaux;
- un avis de conformité, un certificat de réception provisoire ou définitive des travaux émis par un ingénieur, sauf pour des travaux de scellement de fissures, de rapiéçage mécanisé et de rechargement granulaire.

En conséquence, il est dûment proposé par Alain Gilbert et résolu à l'unanimité

Que le conseil autorise la présentation de la reddition de comptes des travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

27-02-23 *Demande de prix pour location de camions et de pelles, achat de gravier, de sable, balayage des rues, niveleuse et lignage des rues*

Il est proposé par Alain Gilbert et résolu unanimement

De mandater le directeur général pour demander des prix pour la location de camions et de pelles, achat de gravier, de sable, balayage des rues, niveleuse et lignage des rues.

28-02-23 *Appel d'offres pour le service de scellement de fissure, de rapiéçage d'asphalte et de pose d'abat-poussière*

Il est proposé par Sylvie Lehoux et résolu unanimement

De mandater le directeur général de produire un appel d'offres pour le service de scellement de fissure, de rapiéçage d'asphalte ainsi que de pose d'abat poussière.

29-02-23 *Contrat de construction - Mont Cosmos*

Considérant que la municipalité a demandé plusieurs prix à des contracteurs locaux pour la construction et l'aménagement de divers équipements au Mont-Cosmos;

Considérant qu'un seul entrepreneur s'est montré intéressé à soumissionner;

Considérant l'offre faite par 9101-9570 Qc Inc. au coût de 40 672,41 \$, taxes incluses tel que présenté dans la soumission datée de décembre 2022;

En conséquence, il est dûment proposé par Shirley McInnes et résolu à l'unanimité

Que le conseil accepte l'offre de 9101-9570 Qc Inc. pour la construction et l'aménagement de divers équipements au Mont-Cosmos au coût de 40 672,41 \$ taxes incluses. La dépense sera financée en partie par l'aide financière du ministère de l'Éducation dans le cadre du programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activité de plein air ainsi que par la politique de soutien aux projets structurants 2021.

30-02-23 *Clôture de l'assemblée*

Il est proposé par Hugo Berthiaume et unanimement résolu de clore l'assemblée. Il est 21h00.

Carl Marcoux
Maire

Mathieu Genest, Greffier-trésorier
et Directeur général